DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 2020-020
SÉANCE DU 12 MARS 2020

***

OBJET : Consultation du Conseil Municipal sur une installation classée
Institution de servitudes d'utilité publique

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'environnement,
Vu le projet de servitudes d'utilité publique du 07 janvier 2020,

Monsieur le Maire rappelle que la société Crown Emballage France fabriquait des emballages métalliques pour l'alimentaire et pour des fabricants de peinture sur la commune de Vourles. Ses activités étaient règlementées par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 12 juillet 1996 modifié. La société Crown Emballage France a déclaré par courrier du 06 décembre 2017, la fermeture définitive de son site de production.

Monsieur le Maire indique que conformément aux dispositions des articles L. 515-12 et R. 515-31-1 du code de l'environnement, un projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique destinées à assurer la protection des intérêts visés par le code de l'environnement, sur le site anciennement exploité par la société Crown Emballage France, sur les parcelles AS n°77 et 78, situées 10, chemin de la Plaine à Vourles a été élaboré par le service chargé de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet de servitudes d'utilité publique est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire informe que conformément aux dispositions des articles L. 515-12 alinéa 3 et R. 515-31-5 du code de l'environnement, ce projet de servitudes d'utilité publique est soumis à simple consultation du propriétaire des terrains concernés et du conseil municipal de la commune sur le territoire de laquelle s'étend le périmètre fixé.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée pour connaitre les positions de chacun sur le sujet et demande à ce que le conseil se prononce sur l'institution de servitudes d'utilité publique, sur le site anciennement exploité par la société Crown Emballage France, sur le territoire de la commune de Vourles.

Il est proposé au conseil municipal :
D'AUTORISER l'institution de servitudes d'utilité publique, sur le site anciennement exploité par la société Crown Emballage France, sur le territoire de la commune de Vourles.